

DELIBERATION N° 85/03-10 : CLASSES VERTES/INDEMNITES AUX INSTITUTEURS-ANNEE SCOLAIRE 1984/1985

Sur proposition de Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal chargé des Affaires Scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- décide l'attribution d'une indemnité de 630 F à Mesdames ROLLINGER, VILLA et VIGNERON (ou leurs remplaçantes) qui vont assurer le fonctionnement des 3 classes vertes qui se dérouleront au Centre U.F.O.V.A.L. "Clairsapin" 88340 ARRENTES DE CORCIEUX,

- du 20 au 25 Mai 1985 pour 1 classe de P. Loti
- du 25 au 29 Mai 1985 pour 2 classes de P. Loti

afin de compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire.